



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Direction des Ressources Humaines  
Service gestion administrative des personnels  
A.D. n° 2022/2018

### ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

*Le Président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne,*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération du conseil départemental des 4 et 5 avril 2018 fixant à 6 le nombre de représentants du personnel au sein du comité technique et du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail et décidant le maintien de la parité au sein de ces instances,

VU les procès-verbaux établis suite aux résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 concernant les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

VU la composition de l'assemblée délibérante du conseil départemental à l'issue des élections départementales des 20 et 27 juin 2021,

VU l'arrêté départemental n° 21/2224 du 15 novembre 2021 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT),

Considérant la désignation, par le syndicat FSU, du remplaçant d'un suppléant pour la durée du mandat en cours.

### A R R Ê T É

**Article 1<sup>er</sup>** - Sont désignés membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, en qualité de représentants de la collectivité départementale :

#### Membres titulaires

- Monsieur Michel WEILL, Président du conseil départemental, Président es-qualités ou son représentant Madame Marie-Claude NÈGRE
- Monsieur Jean-Luc DEPRINCE
- Madame Dominique SARDEING
- Madame Nadine SINOPOLI
- Monsieur José GONZALEZ
- Madame Marie-José MAURIÈGE

### Membres suppléants

- Madame Christiane LE CORRE
- Madame Anne IUS
- Madame Catherine BOURDONCLE
- Monsieur Cédric VAISSIÈRES
- Madame Liliane MORVAN
- Madame Élisabeth CASTAGNÉ

**Article 2** - Sont désignés membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, en qualité de représentants du personnel suite aux résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 :

### Membres titulaires

- Monsieur Christophe BORBALAS (FSU)
- Monsieur Pascal DELSOL (FSU)
- Madame Lydie BENCE (FSU)
- Monsieur Jean-Pierre SALDANA (FO)
- Monsieur Lionel CLERC (FO)
- Monsieur Guillaume ARNAUD (FO)

### Membres suppléants

- Monsieur Nicolas PICOURET (FSU)
- Madame Brigitte FERRER (FSU)
- Monsieur Michel REYNÈS (FSU)
- Madame Sylvie DEPEYRE (FO)
- Monsieur Jean-Pierre VALETTE (FO)
- Monsieur William RAVALEUX (FO)

**Article 3** – Madame Marie-Claude NÈGRE, conseillère départementale, représentera le Président du conseil départemental et en conséquence, est déléguée pour assurer la présidence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Claude NÈGRE, Madame Christiane LE CORRE, conseillère départementale assurera la suppléance de la présidence.

**Article 4** - L'arrêté départemental n° 21/2224 du 15 novembre 2021 est abrogé.

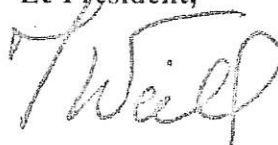
**Article 5** - Le directeur général des services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État dans le département et publié. Copie en sera adressée aux intéressés.

**Article 6** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Montauban, le 11 OCT. 2022

Article L.3131-1 du CGCT :  
Publié le 03 NOV. 2022

Le Président,



Michel WEILL